

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°43 du 14 octobre 2011

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°2

ARRÊTÉ
portant abrogation d'un texte.

Du 1er septembre 2011

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES.

ARRÊTÉ portant abrogation d'un texte.

Du 1^{er} septembre 2011

NOR D E F C 1 1 5 1 7 1 1 A

Texte abrogé :

Arrêté du 16 février 1972 (BOC/SC, p. 232 ; BOEM 405.4.1).

Référence de publication : BOC N°43 du 14 octobre 2011, texte 2.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 4211-1. à R. 4241-3.,

Arrête :

Art. 1er. L'arrêté du 16 février 1972 relatif au cadre des assimilés spéciaux du contrôle général des armées est abrogé.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
chef du contrôle général des armées,*

Dominique CONORT.